



Etablissement Public
Foncier de Lorraine

CONSULTATION ECRITE

BUREAU DU 24 AVRIL 2019

Délibération N°

B19/049

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
POLITIQUE DE TRAITEMENT DES FRICHES ET DES SITES ET SOLS POLLUES**

CONVENTION DE TRAVAUX

**YUTZ – Site de la Tuilerie / emprise SAFEF – Requalification – T
P09RD70M138**

Le Bureau de l'Établissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Établissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la sollicitation de la commune de Yutz pour une intervention de l'établissement dans le cadre de la requalification du Site de la Tuilerie (emprise SAFEF) en vue de la création de logements,

Sur proposition du Président,

- approuve l'engagement de travaux de désamiantage et de déconstruction de l'ensemble des bâtiments et de la remise en état des terrains sur le site susvisé ; le montant prévisionnel de l'opération est de 600 000 € TTC pris en charge à 100% par l'EPFL.
- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel et de signer avec la commune de Yutz la convention de travaux annexée à la présente délibération.
- charge le Directeur Général de mettre en œuvre l'ensemble des dispositions de ladite convention.

VU ET APPROUVE

Le **30 AVR. 2019**

Le Préfet de Région,
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes

Blaise GOURTAY

Le Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER